

Courriel

Montréal, le 25 avril 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant le parc Aimé Léonard,  
4975, boulevard Gouin est à Montréal (Montréal-Nord)**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 23 mars dernier, concernant l'objet précité

Vous trouverez ci-joint les documents correspondants à votre demande, il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 5 octobre 2012, 2 pages
2. Lettre du 19 septembre 2012, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au Si soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p.j.

Montréal, le 19 septembre 2012

Monsieur Patrice Langevin,  
Division ingénierie et procédé  
Direction de l'épuration des eaux usées  
Service de l'eau, Ville de Montréal  
12 001, boulevard Maurice-Duplessis  
Montréal (Québec) H1C 1V3

**Objet : Déchets sanitaires et domestiques sur les berges de la rivière des  
Prairies, arrondissement Montréal-Nord**

Monsieur,

Notre direction régionale a reçu le 26 juillet 2012 une plainte concernant le rejet d'eaux usées non traitées et le dépôt de déchets sanitaires et domestiques en rive de la rivière des Prairies, secteur du parc Aimé-Léonard, arrondissement de Montréal-Nord. À la suite de cette plainte, nous avons contacté votre direction et une inspection a été effectuée conjointement avec monsieur Trieu Duong Dao Dang de la Section ingénierie et procédés, le 7 août 2012.

Lors de cette inspection, la présence de déchets sanitaires et domestiques a en effet été constatée à proximité de l'émissaire des ouvrages de débordement du collecteur Hénault, soit le régulateur Hénault (3330-1D) et le poste de pompage Hénault (3750-1D). Ces matières représentent une nuisance pour les usagers de la rivière et de la piste cyclable longeant celle-ci.

Bien que votre direction estime que ces ouvrages de débordement fonctionnent normalement, nous constatons que les exigences de rejets liées au poste de pompage Hénault (3750-1D) ne sont pas respectées, et ce, depuis au moins trois années consécutives selon les données des Rapports annuels détaillés sur les débordements produits par SOMAE pour les années 2009, 2010 et 2011 (voir rapports annexés en pièces jointes).

Nous vous demandons de nous présenter les mesures correctives que vous comptez mettre en place afin de réduire la quantité de matières émises dans le milieu récepteur lors de déversements des ouvrages susmentionnés, de manière à viser l'atteinte de ces exigences.

Nous vous invitons également à communiquer avec madame Dominique Normandin de notre direction régionale de l'Analyse et de l'Expertise au (514) 873-3636 au poste 282, afin de discuter des correctifs possibles.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Michel Léonard  
Coordonnateur

ML/jw

p. j. Rapport annuel détaillé sur les débordements de 2009, 2010 et 2011

c. c. Monsieur Charlérick Bergeron, ing,  
Direction des infrastructures, MAMROT

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-08-07	Heure d'arrivée : 10 h 09	Heure de départ : 11 h 04
Inspecteur : Jessie Wrangel	Accompagné de :	

N° intervention : 300753395	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7313-06-01-65200-01	N° du rapport d'inspection : 400966183
N° demande : 200346761	Type de demande : Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier auprès de la Ville de Montréal la présence d'une station de surverse à proximité du lieu et son bon fonctionnement suite à une plainte concernant la présence de déchets sanitaires tels que applicateur tampons, condoms, serviettes sanitaires et autres déchets domestiques ; bouteilles, bouchons, ce qui laisse croire à un déversement d'égout.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Parc Aimé-Léonard	
Nom usuel du lieu : Parc Aimé-Léonard	
N° du lieu : X2137567	Type de lieu : eau potable et eaux usées
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 4975, boulevard Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1B9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,608129456300;-73,639298623900	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Montréal	Propriétaire	275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6	Y2007015

Conditions météo

S/O

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Trieu Duong Dao Dang	Ingénieur à la Direction de l'épuration des eaux usées, Services de l'ingénierie de procédé, de Ville de Montréal.	Tél Bureau (514) 280-4391 Cell. (514) 237-5933

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Trieu Duong Dao Dang			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	---	--------------------------------

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 17	Nombre de photos annexées au rapport : 6
---	--

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jessie Wrangel avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L24 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\wraje01\7313-06-01-65200-01\2012-08-07

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf S/O.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Secteur inspecté
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	2	3330-C-01 et 3750-C-01
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	4	Échange de courriels : entre MDDEP et Ville de Montréal (4 pages) / entre CCEQ et DSÉE.(3 pages); extrait du rapport du Programme de suivi des ouvrages de surverse-novembre 2000 (1 page); Rapport annuel détaillé sur le débordements (2009, 2010 et 2011), produit dans SOMAE (6 pages).

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Nous recevons une plainte le 26 juillet concernant la présence de déchets sanitaires tels qu'applicateur tampon, condoms, serviettes sanitaires et autres déchets domestiques ; bouteilles, bouchons sur la rive de la rivière des Prairies dans le secteur du parc Aimé-Léonard, à Montréal-Nord. Des déchets de cette nature sont typiques et laisse croire à un déversement d'égout.

La Direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal est contactée afin de découvrir s'il y a un ouvrage de débordement dans le secteur ci-mentionné. En effet, il y a l'émissaire du collecteur Hénault qui est situé dans la rivière vis-à-vis du parc. Cet émissaire est composé de deux structures de débordement : le régulateur Hénault (3330-1D) et le poste de pompage Hénault (3750-1D).

Une inspection conjointe est prévue au parc Aimé-Léonard afin de déterminer l'emplacement de l'émissaire du collecteur Hénault, établir de bien-fondé de la plainte concernant le rejet de flottants (déchets sanitaires et domestiques rejetés lors d'un déversement d'égout) et discuter des exigences de rejets (ER) pour ces ouvrages de débordement, ainsi que du fonctionnement (normal/défectueux?) des ouvrages.

Les ER sont fixées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les ER sont déterminées en prenant compte de la capacité de l'ouvrage et tendent à égaler les objectifs environnementaux de rejet (OER) déterminés par la direction du suivi de l'état de l'environnement (DSÉE) en tenant compte de la sensibilité du milieu récepteur, et ce, selon l'entente de partage de responsabilité signé le 26 juin 2002 entre le MAMROT et le MDDEP.\*

\* Voir point n° 2 de l'extrait du Programme de suivi des ouvrages de surverse, novembre 2000 en annexe.

## 3. Description de l'inspection

Je rencontre le représentant de la direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal dans le parc Aimé-Léonard, près du chalet communautaire et nous nous installons à une table à pique-nique afin de regarder les plans des ouvrages de débordement qu'il a emporté avec lui (voir plans 3330-C-01 et 3750-C-01 en annexe).

Il m'explique, en premier lieu, le fonctionnement de la structure de raccordement qui est située dans le parc Aimé-Léonard à l'intersection du boulevard Gouin et de l'Avenue Hénault (voir photo n° 5). La structure de raccordement (voir plan 3750-C-01) reçoit les eaux de trois conduites du réseau d'égout unitaire local, soit provenant du boulevard Gouin, de l'avenue Hénault (limite nord du boulevard Léger) et de l'avenue Hénault (limite sud du boulevard Léger), et est munie d'une conduite de trop-plein qui achemine les surplus d'eaux vers le poste de pompage. Le poste de pompage est également situé dans le parc Aimé-Léonard, près de la rive de la rivière des Prairies (voir photo n° 1). Les eaux provenant du trop-plein au poste de pompage sont ensuite pompées vers la structure de raccordement. L'eau circule ainsi en boucle en condition de surchargement, mais en temps normal les eaux usées de la structure de raccordement sont acheminées par un égout vers une structure de dérivation Brunet (3305-1D) à l'intersection de l'avenue Brunet de du boulevard Gouin, à l'est du parc Aimé-Léonard (voir plan 3750-C-01) pour éventuellement être acheminées vers l'intercepteur Langelier. Le poste de pompage et aussi muni d'une conduite de trop-plein. Lorsque la demande surpasse la capacité de l'ouvrage, les eaux sont rejetées à la rivière. Ces débordements surviennent surtout période de pluie et de fonte des neiges.

Il indique, en deuxième lieu, une autre conduite d'égout acheminant les eaux usées vers le poste de pompage du parc Aimé-Léonard. Ces eaux proviennent de l'intercepteur nord du boulevard Léger (voir plan 3330-C-01) via les structures de dérivation et de régulation situées à l'intersection de la rue Perras, de l'avenue Hénault et du boulevard Léger (voir photo n° 6). La structure de régulation (Régulateur Hénault 3330-1D) rejette aussi ses eaux lorsque le débit dépasse la capacité de l'ouvrage.

En troisième lieu, nous discutons de la gestion des débordements de ces ouvrages en particulier, mais aussi à l'échelle de la communauté urbaine de Montréal (CUM). Le représentant de la direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal m'explique que les ouvrages de débordement qui font l'objet de cette plainte et dont l'émissaire est situé dans le secteur du parc Aimé-Léonard rejettent à la rivière conformément à leurs exigences de rejet, soit en période de pluie et de fonte, principalement. Il fait remarquer que malgré la plainte, les ouvrages de débordement Hénault ne sont pas les ouvrages dont les débordements sont les plus importants. Il dit avoir remarqué une augmentation générale des débordements causés par le facteur pluie. Les pluies diluviennes sont plus fréquentes depuis quelques années et sont très difficiles à prévoir. Il m'explique que les eaux usées sont gérées selon le volume global à l'échelle de l'île de Montréal (estimation des débits par modélisation, soit estimation des débits selon le calcul de la capacité de chaque égout selon

**3. Description de l'inspection**

sont diamètre) en temps réel (système de météorologie qui peut prévoir et modifier les interceptions dans les deux heures avant l'évènement) et non pas selon chaque ouvrage. Il ajoute qu'il n'y a pas d'instrument de mesure du débit dans les 42 collecteurs de l'île, ce qui ajoute aux défis de gestion (d'où l'estimation par modélisation). La Ville aurait un projet à court terme de mise à jour de certains collecteurs afin d'y installer ces instruments de mesure.

Pour terminer, nous nous rendons à la berge de la rivière des Prairies à l'endroit qui, selon l'axe identifié au plan 3750-C-01, devrait correspondre à l'emplacement de l'émissaire des ouvrages de débordement. Le niveau d'eau, en période d'étiage, est exceptionnellement bas cette année. Je descends au niveau du littoral (qui est environs 2 mètres plus bas) et constate le creux dans le tracé de la berge et l'empierrement (voir photos n° 2 et 4). Je prends un point GPS à cet endroit (voir carte en annexe). Malgré le bas niveau de l'eau, la conduite de l'émissaire est submergée. Le représentant de la direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal indique que la sortie de la conduite est située plus loin dans le lit de la rivière. Selon ses explications, les courants marins emportent les flottants plus loin en aval. De plus, les flottants subissent un effet de dilution et l'impact visuel est moins important lorsqu'ils se retrouvent en rive. Selon lui, les courants réduits par le peu d'eau dans la rivière font en sorte que les flottants s'accumulent près de leur point de rejet de manière concentrée, d'où les plaintes. Je marche le long du littoral et constate en effet la présence d'une quantité considérable de déchets sanitaires (applicateur tampon, condoms) et domestiques (bouchons, papier emballage de produits alimentaires, bouteilles, etc.) (Voir photos n° 3 et 4).

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

J'ai effectué, avec l'aide d'un analyste de la direction régionale de l'Analyse et de l'Expertise, une vérification du Rapport annuel détaillé sur les débordements\* de trois années consécutives, soit 2009, 2010 et 2011, dans le programme SOMAE, un service en ligne du MAMROT.

- L'exigence de rejet du régulateur Hénault (3330-1D) est UPF (Urgences, Pluies, Fontes) sans période spécifique, ce qui implique que l'ouvrage peut déborder toute l'année, sauf en temps sec. Ainsi, pour les trois années mentionnées ci-dessus, l'ouvrage de débordement Régulateur Hénault (3330-1D) a respecté ses exigences de rejet (malgré 27 évènements de débordement en 2010, par exemple).
- L'exigence de rejet pour le poste de pompage Hénault (3750-1D) est UPF avec deux débordements par période (entre 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre), ce qui veut dire que les débordements à l'extérieur de cette période (sauf en temps sec) ne sont pas pris en compte pour le respect des exigences de rejet. Cependant, s'il y a plus de deux débordements dans la période indiquée, il y a automatiquement non-respect. Ainsi, il y a eu 18 évènements en 2009, 25 en 2010 et 19 en 2011 à l'intérieur de cette période seulement.

\* voir rapports en annexe

J'ai vérifié auprès de la DSÉE quels sont les usages de l'eau et la sensibilité du milieu récepteur dans le secteur et en aval de l'émissaire du collecteur Hénault (voir courriel et sa pièce jointe en annexe).

- Le contact avec l'eau est indirect, soit navigation de plaisance et pêche sportive. Il n'y a pas de baignade et pas de prise d'eau potable affectée par les débordements d'eaux usées à cet endroit.
- Le milieu récepteur est une fraysère de forte importance écologique. C'est pourquoi les objectifs environnementaux de rejet (OER) établis pour ce point sont UF (Urgence et Fonte) seulement.
- La DSÉE mentionne qu'il pourrait y avoir des problèmes de salubrité causés par les flottants pour les usagers de la rivière et de la piste qui longe la rive.

La direction de la santé publique (DSP) de Ville de Montréal a été contactée le 14 septembre 2012. Celle-ci a décidé de ne pas intervenir dans le dossier puisqu'il n'y a pas de risque sanitaire étant donné que selon les usages de l'eau de la DSÉE il n'y a pas de contact direct. Selon la DSP, ceci représente plutôt une nuisance et une question environnementale.

**5. Conclusion**

L'ouvrage de débordement poste de pompage (3750-1D) ne respecte pas ses exigences de rejet.

**6. Recommandations**

Envoyer une lettre à la direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal lui demandant :

- 1) Proposer une solution afin de diminuer la quantité de flottants rejetée à la rivière lors de débordements;
- 2) Revoir sa gestion des eaux usées pour l'ensemble de la CUM.

Signature :

Date de rédaction : 2012-09-17

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonnateur

Signature :

Date :

5 octobre 2012

Commentaires :

OK pour lettre

**Annexe  
-  
Photos**

Photo no : 1

Fichier : DSCN0583

Description :

Installations souterraines du poste de pompage Hénault (3750-1D)\* situé dans le parc Aimé-Léonard, à Montréal-Nord.

La chambre de contrôle du poste de pompage est située dans le chalet communautaire en arrière plan.

\* voir plan 3750-C-01 en annexe.



Photo no : 2

Fichier : DSCN0584

Description :

Prise de vue vers l'est.

Émissaire des ouvrages de débordement (surverse) du collecteur Hénault (régulateur 3330-1D et poste de pompage 3750-1D)\*

\* voir plans en annexe.



Photo no : 3

Fichier : DSCN0585

Description :

Exemple de déchets sanitaires et domestiques (flottants) constatés dans le secteur de l'émissaire des ouvrages de débordement mentionnés ci-dessus.



Photo no : 4

Fichier : DSCN0594

Description :

Prise de vue vers le sud (parc Aimé-Léonard) à l'endroit correspondant à l'émissaire des ouvrages de débordement. N.B. la présence de flottants.

L'émissaire est situé sous le niveau d'eau en période d'étiage. Selon l'information du représentant de la direction de l'épuration des eaux usées de Ville de Montréal, la sortie de la conduite est située plus loin dans le lit de la rivière.



Photo no : 5

Fichier : DSCN0597

Description :

Installations souterraines de la structure de raccordement Hénault (Poste de pompage 3750-1D)\* située dans le parc Aimé-Léonard, à l'intersection de l'avenue Hénault et du boulevard Gouin.

\* voir plan 3750-C-01 en annexe.



Photo no : 6

Fichier : DACN00598

Description :

Édicule Hénault (Régulateur 3330-1D)\* à l'intersection de la rue Perras, du boulevard Léger et de l'Avenue Hénault.

\* voir plan en annexe.



# Secteur inspecté

7 août 2012



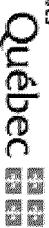
Échelle approximative : 1 / 4 697

Sourcé(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2012



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs



Bureau de Montréal (C)

Lots cadastre Qc



Orthos 8K CMM (avril 2007)

Réseau routier



Détail point GPS

Détails sur réseau  
d'égout

Localisation

Émissaire.shp

Émissaire.shp



ANGLE  
PHOTO



Préparé par :  
Jessie Wrangel  
2012-09-17

1000  
1000  
1000

1000

1000

1000  
1000  
1000